



INSTRUCTION COMMUNE

ÉTOILE VERTE

GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 6

OCOM C106.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

Durée totale :

90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-701/PG-002, *Norme de qualification et plan de l'étoile verte*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon, les ordres permanents du champ de tir et se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier, au besoin, les cibles qui se trouvent aux annexes B à R.

Préparer un champ de tir conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

MÉTHODE

Une activité pratique a été choisie pour cette leçon parce qu'il s'agit d'une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon comprend les procédures évaluées pendant le test de maniement de la carabine à air comprimé.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit avoir participé à une activité récréative de tir de précision.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets participent à une activité récréative de tir de précision parce qu'elle leur permet de faire l'expérience du tir de précision de façon amusante, dynamique et sécuritaire.

Point d'enseignement 1**Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision.**

Durée : 80 min

Méthode : Activité pratique



Une séance d'information tenue au champ de tir est nécessaire pour communiquer des renseignements essentiels et répondre aux questions que les cadets pourraient avoir avant qu'ils participent à une activité de tir de précision. La séance d'information au champ de tir est nécessaire pour s'assurer que le déroulement de l'activité de tir de précision sera sécuritaire.



La séance d'information sur la sécurité au champ de tir doit généralement être donnée par un officier de sécurité de champ de tir (OSCT), puisqu'il est responsable de la sécurité au champ de tir.

DONNER UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR LE CHAMP DE TIR

On doit inclure les éléments suivants dans la séance d'information sur le champ de tir. Ces éléments doivent être modifiés selon les exigences de l'activité.

1. Un mot de bienvenue et la présentation du personnel.
2. Un aperçu de la disposition du champ de tir. Une description des zones interdites ou dangereuses, de l'emplacement des installations du champ de tir, du lieu des activités qui se déroulent simultanément et des chemins d'accès.
3. Les règles de sécurité générale.
4. Une explication de l'activité et de l'exercice de tir : Le type d'activité ou d'entraînement, la distance, les cibles utilisées, l'indication (le nombre de coups et la façon dont ils seront tirés) et le pointage.
5. L'équipement utilisé; p. ex., les carabines, les munitions et l'équipement de sécurité.
6. Les mesures de sécurité : les mesures de sécurité personnelles, les principes de sécurité relatifs à la carabine et l'état sécuritaire de la carabine.
7. Les commandements du champ de tir que l'on pourra entendre pendant l'activité.
8. Le commandement de « cessez le feu » : comment l'utiliser, qui peut le donner et les mesures à prendre une fois que le commandement « cessez le feu » a été entendu.
9. Les actions immédiates (AI) et les enrayages : les types d'enrayage qui peuvent survenir et les actions immédiates qui doivent être prises.
10. L'hygiène personnelle; p. ex., se laver les mains après avoir manipulé des munitions ou des carabines.
11. Les urgences et les premiers soins : l'emplacement du poste de premiers soins, la présentation du secouriste désigné, les mesures à prendre en cas d'urgence, les chemins d'accès d'urgence et le plan d'intervention d'urgence.
12. La désignation des relèves : le nombre de relèves, la désignation de la relève et la durée de la relève.
13. Les activités simultanées : le type, la durée, le personnel de supervision ou le BPR.

14. Éléments additionnels, p. ex., s'assurer de la réussite des tests de maniement; le chronométrage de l'activité (début de l'activité); les exigences de déclaration; les pauses; la distribution des repas et des collations; monter et démonter le champ de tir.
15. L'occasion pour les cadets de poser des questions.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de participer à une activité récréative de tir de précision.

RESSOURCES

- des carabines à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- des bretelles de carabine à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- des plombs pour carabine à air comprimé (selon l'activité choisie),
- des cadres de cible (un par couloir de tir),
- des cibles (selon l'activité choisie),
- des tapis de tir de précision (un par couloir de tir),
- des lunettes de sécurité (une paire par personne dans la salle),
- une loupe de pointage de calibre .177 / .22,
- une jauge de correction,
- une grille de pointage,
- un chronomètre,
- un stylo ou un crayon.



D'autres ressources requises pour les activités de tir de précision spécifiques se trouvent aux annexes.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ



S'assurer que tous les cadets ont réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé avant la réalisation de cette activité. Les cadets qui n'ont pas réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé doivent le réussir avant de tirer de la carabine sur le champ de tir.

1. Informer les cadets des règles de sécurité ou de toutes autres directives relatives à l'activité.
2. Répartir les cadets en équipes de relève d'après le nombre de couloirs de tir.

3. Diriger une activité récréative de tir de précision en choisissant l'une des catégories suivantes :
- (a) la classification;
 - (b) les activités amusantes;
 - (c) les activités chronométrées;
 - (d) les activités compétitives en équipe ou individuelles.

MESURES DE SÉCURITÉ

Les activités au champ de tir auront lieu conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité récréative de tir de précision servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Le tir de précision est une activité amusante et excitante qui requiert de l'autodiscipline et les compétences du travail d'équipe. Cette activité a également évolué pour atteindre des niveaux très compétitifs aux échelons local, régional et national.

COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR

Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Instruction au tir autorisée*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE TIR DE PRÉCISION

CLASSIFICATION

- Classification (Annexe B)

ACTIVITÉS AMUSANTES

- Cible « pyramide » (Annexe C),
- Cible « ballon de plage » (Annexe D),
- Cible « ballons » (Annexe E),
- Cible « Boules de billard » (Annexe F),
- Cible « Éteindre la lumière » (Annexe G),
- Cible « Héro du jour » (Annexe H),
- Cible « Pot de fleurs » (Annexe I).

ACTIVITÉS CHRONOMÉTRÉES

- Cible « Viser les points » (Annexe J),
- Cible « Grille de vitesse » (Annexe K),
- Cible « Course contre la montre » (Annexe L),
- Cible de fléchettes (Annexe M),
- Cible « Couper les mèches » (Annexe N),
- Cible « Tuer les mouches » (Annexe O),
- Cible « Bonne casse! » (Annexe P).

ACTIVITÉS DE COMPÉTITION EN ÉQUIPE OU INDIVIDUELLES

- Simulation de championnat – étape 1 (Annexe Q),
- Simulation de championnat – étape 2 (Annexe R).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CLASSIFICATION

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

Objectif : Donner l'occasion aux cadets d'obtenir des classifications de tir de précision.

Pointage : Les normes des niveaux de classification sont les suivantes :

1. Tireur de précision : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 3 cm de diamètre.
2. Tireur d'élite première classe : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2,5 cm de diamètre.
3. Tireur expert : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2 cm de diamètre.
4. Tireur émérite : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 1,5 cm de diamètre.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- cible de tir de groupement pour carabine à air comprimé du Mouvement des cadets du Canada CCT2000GRTD (deux par cadet),
- le gabarit de groupement pour carabine à air comprimé de la publication A-CR-CCP-177/PT-002 (p. B1-1),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

L'équipement facultatif pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir de précision,
- un gant de tir de précision,
- un chapeau.

Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer deux cibles à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur les cibles et de les fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève; chaque cadet devra en tirer 5 au centre de chaque cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points à l'aide du gabarit de groupement pour carabine à air comprimé.
9. Inscire les points et permettre aux cadets de conserver leurs cibles.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

PYRAMIDE

Objectif : Tirer un plomb dans chaque pointe de la pyramide.

Pointage : Marquer les points comme suit :

- a. accorder trois points chaque fois qu'un plomb touche un coin de la pyramide,
- b. accorder deux points chaque fois qu'un plomb touche le coin à un bloc près,
- c. accorder un point chaque fois qu'un plomb touche le coin à deux blocs près.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (6 par participant),
- une cible « pyramide » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

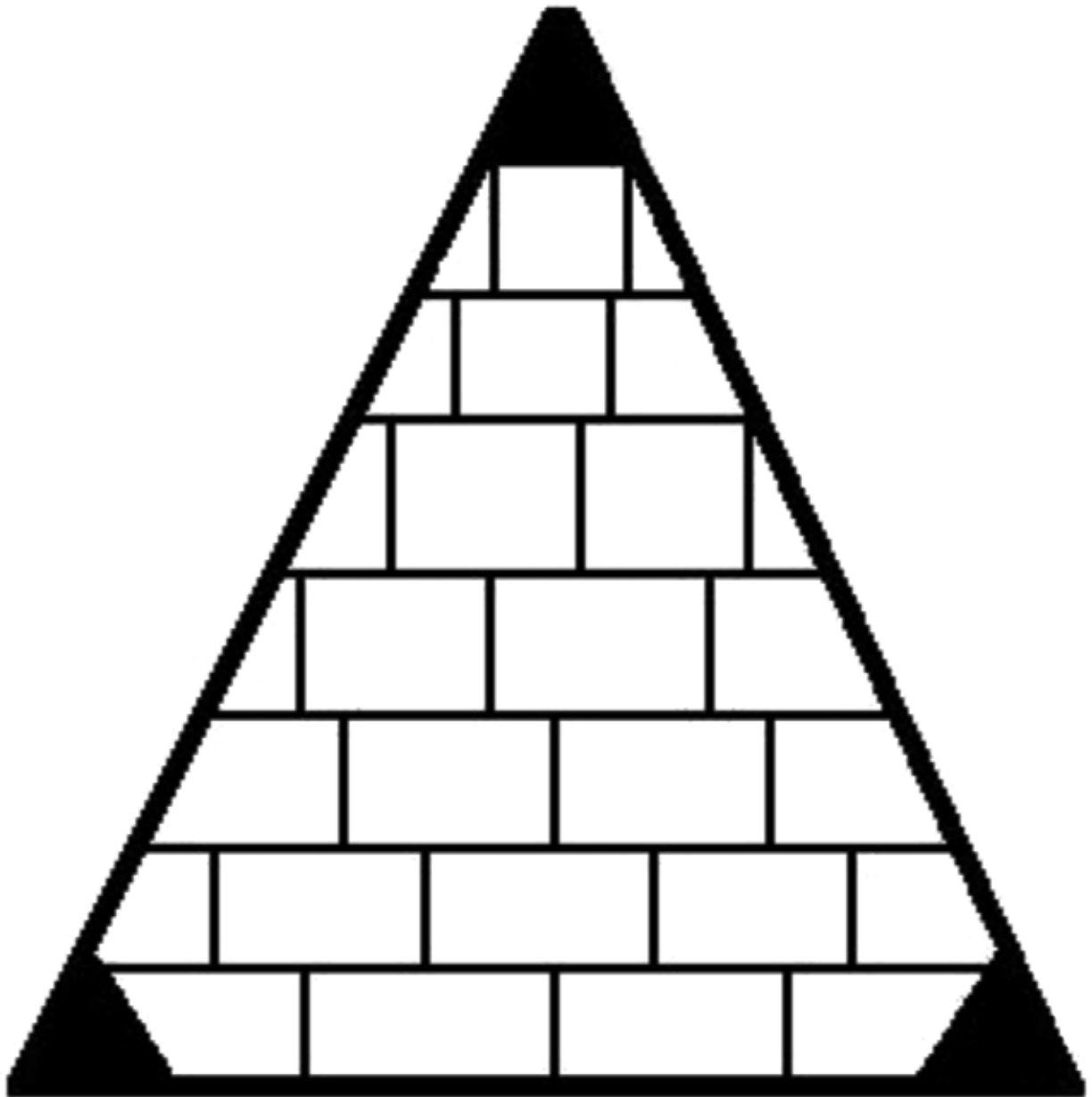
Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner six plombs à chaque cadet de la relève; chaque cadet devra en tirer deux dans chaque coin de la pyramide.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder trois minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points comme suit :
 - (a) accorder trois points chaque fois qu'un plomb touche un coin de la pyramide,
 - (b) accorder deux points chaque fois qu'un plomb touche le coin à un bloc près,
 - (c) accorder un point chaque fois qu'un plomb touche le coin à deux blocs près.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « PYRAMIDE »



CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

BALLON DE PLAGES

Objectif : Tirer 10 plombs dans le cercle noir du ballon de plage.

Pointage : Un point sera accordé pour chaque coup qui atteint le cercle noir.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible « ballon de plage » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent dans le cercle noir du ballon de plage.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 10 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par plomb tiré dans le cercle noir.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « BALLON DE PLAGE »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

BALLONS

Objectif : Tirer des plombs sur les ballons.

Pointage : Un point sera accordé chaque fois qu'un plomb touche un ballon.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (20 par participant),
- une cible « ballons » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

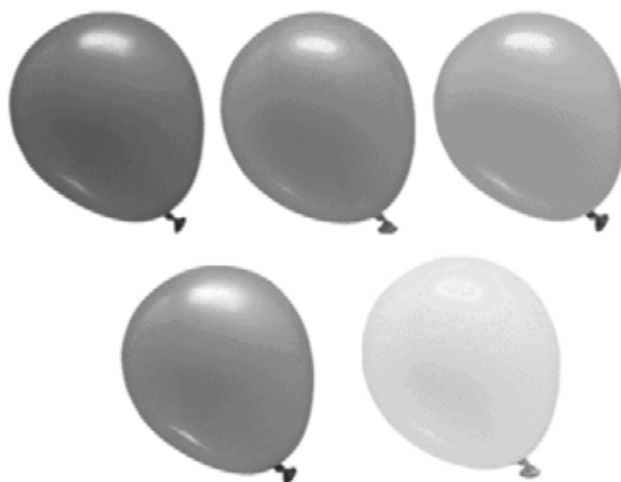
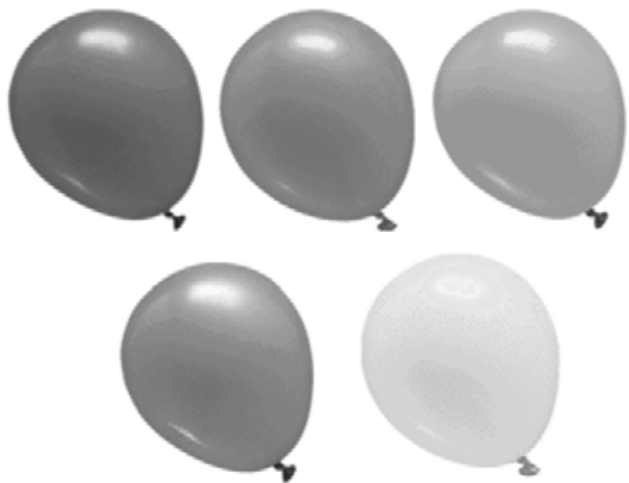
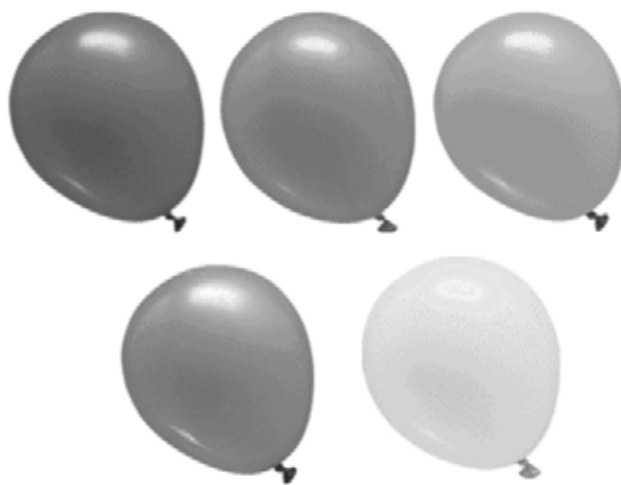
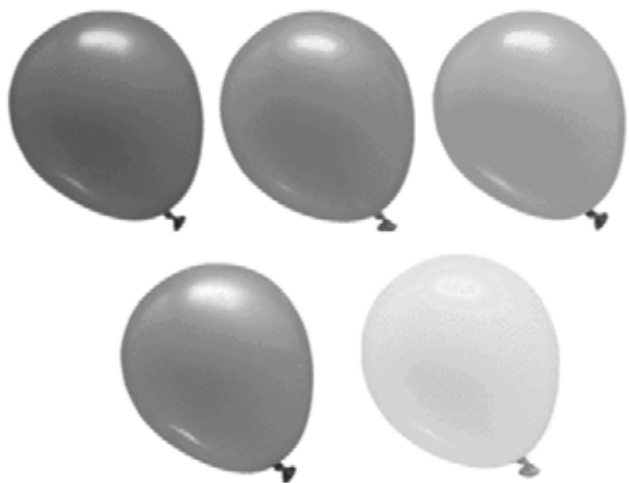
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs à chaque cadet de la relève; chaque cadet devra en tirer un dans chaque ballon.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par ballon touché.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

Nota : On peut utiliser de réels ballons au lieu de cibles en papier.

CIBLE « BALLONS »



Nom : _____

Date : _____

Témoïn : _____

Résultat : _____

BOULES DE BILLARD

Objectif : Les cadets recevront 15 plombs et auront 15 minutes pour tirer un plomb au centre de chaque boule de billard.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de chaque boule de billard dont le cercle central est troué d'un plomb. La valeur de chaque boule se trouve sur la feuille de pointage de l'activité « Boules de billard ».

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (15 par participant),
- une cible « Boules de billard » (une par participant),
- une feuille de pointage de l'activité « Boules de billard »,
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

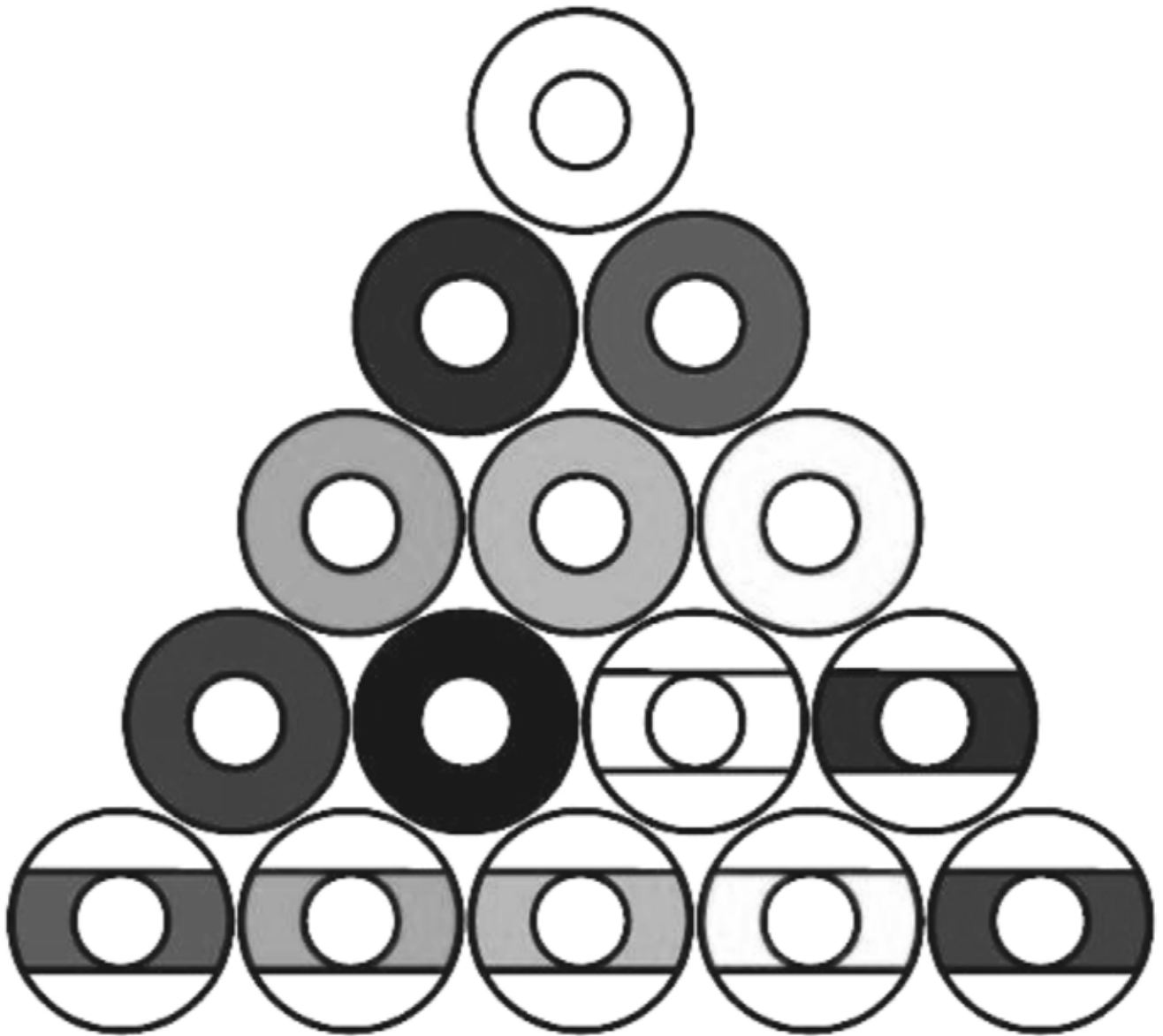
Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 15 plombs à chaque cadet de la relève; chaque cadet devra en tirer un dans chaque boule de billard.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par boule touchée.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « BOULES DE BILLARD »



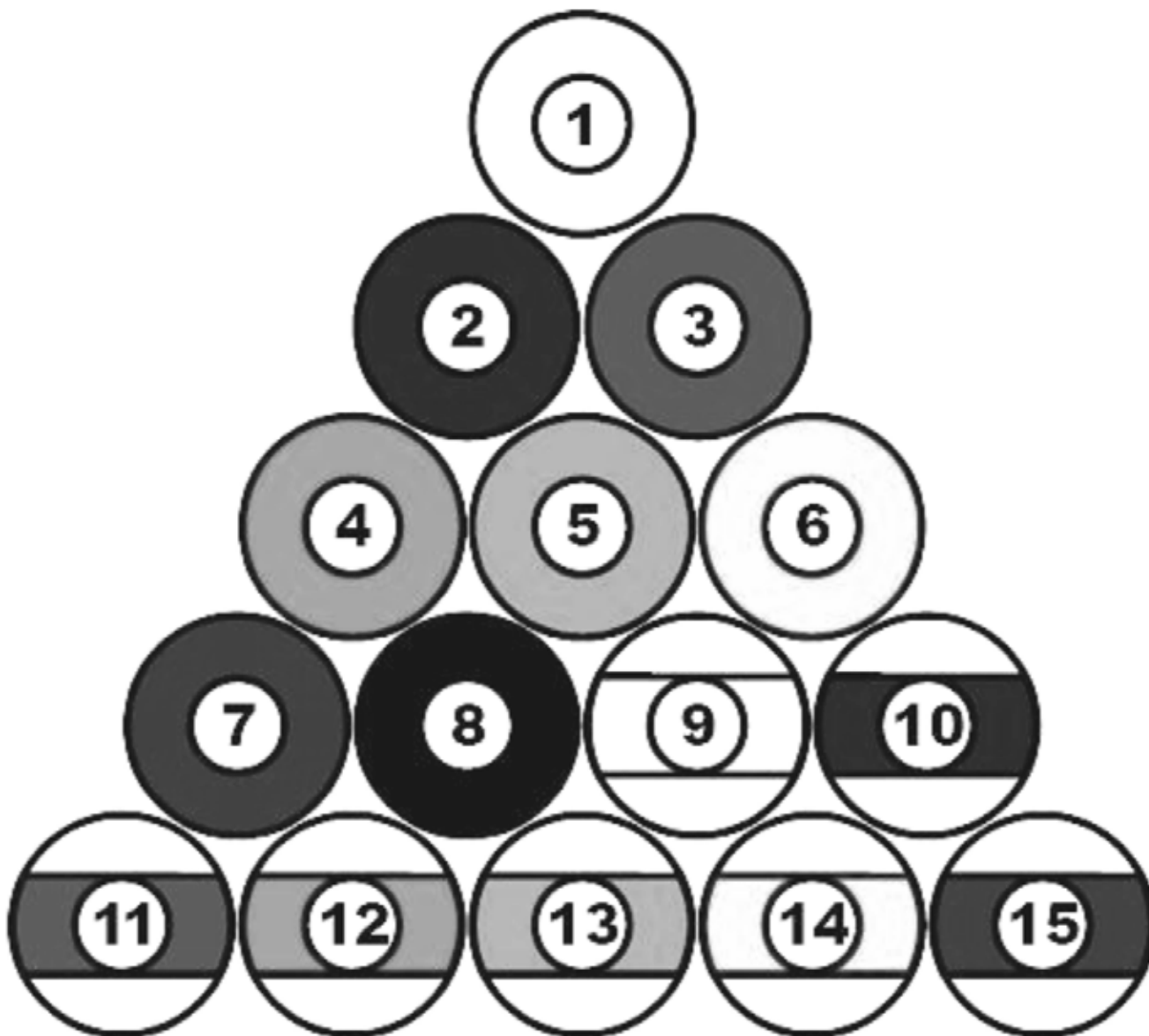
Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

FEUILLE DE POINTAGE DE L'ACTIVITÉ « BOULES DE BILLARD »



ÉTEINDRE LA LUMIÈRE

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 15 minutes pour briser les 6 ampoules.

Pointage : Un point est accordé pour chaque ampoule brisée et deux points, pour chaque filament brisé. Aucun point ne sera accordé pour un tir sur le culot à vis.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible « Éteindre la lumière » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « ÉTEINDRE LA LUMIÈRE »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

HÉRO DU JOUR

Objectif : Les cadets recevront 5 plombs et auront 10 minutes pour tirer sur (couper) la mèche de la dynamite.

Pointage : Pour désamorcer la dynamite, le cadet doit atteindre la mèche au-dessus de la séparation sans frapper la dynamite. Si la mèche est atteinte en dessous de la séparation, les trois morceaux doivent être atteints pour désamorcer la dynamite. Un tir sur la dynamite la fera exploser.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs pour carabine à air comprimé (cinq par cadet),
- des cibles « Héro du jour » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

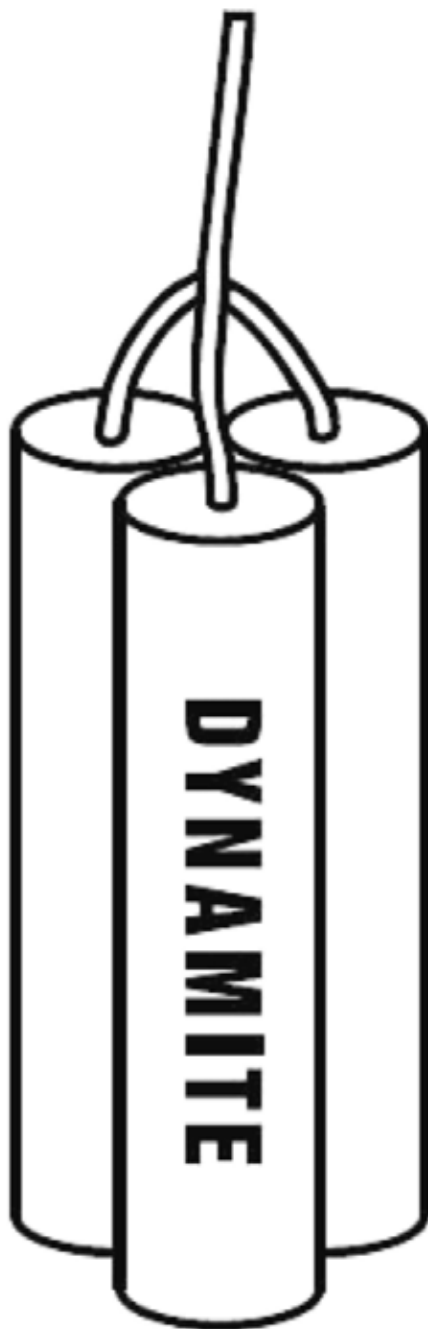
Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner cinq plombs à chaque cadet de la relève afin que celui-ci tire sur la mèche.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 10 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « HÉRO DU JOUR »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

POT DE FLEURS

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 15 minutes pour atteindre n'importe quelle partie de la fleur.

Pointage : Un point est accordé chaque fois qu'un pétale, une feuille ou la tige est touché, et deux points chaque fois que le centre de la fleur est touché. Un point sera soustrait pour chaque tir sur le pot de fleurs.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible « Pot de fleurs » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

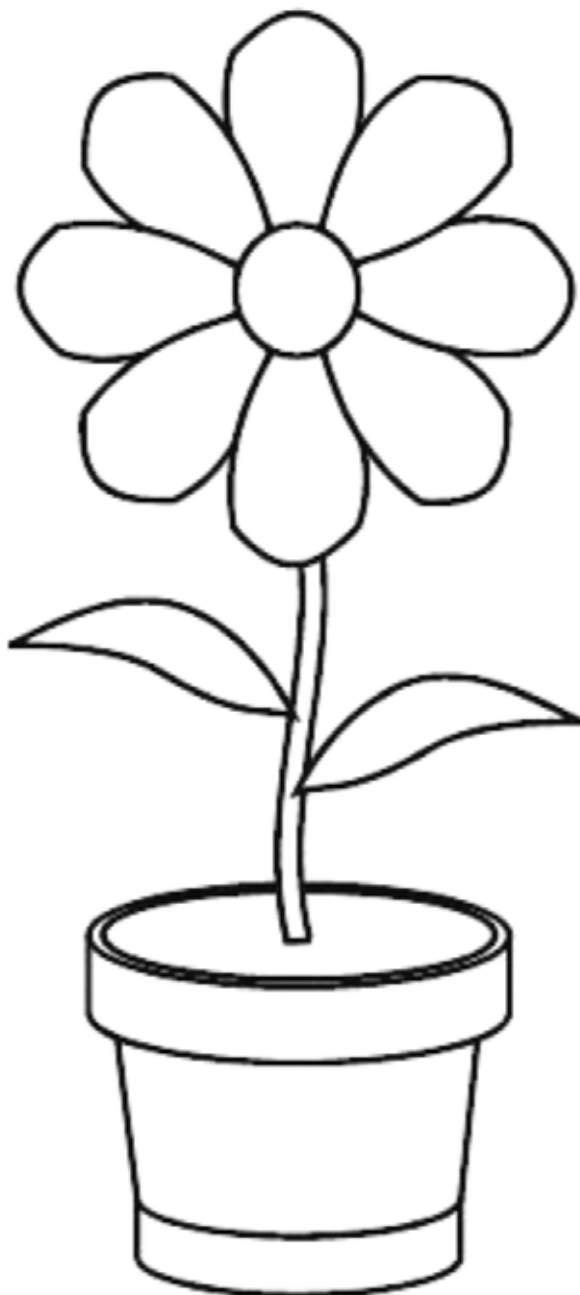
Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,

CIBLE « POT DE FLEURS »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

VISER LES POINTS

Objectif : Tirer des plombs dans les cercles de la cible dans un délai fixé.

Pointage : Accorder un point par point noir touché d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- la cible « Viser les points » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

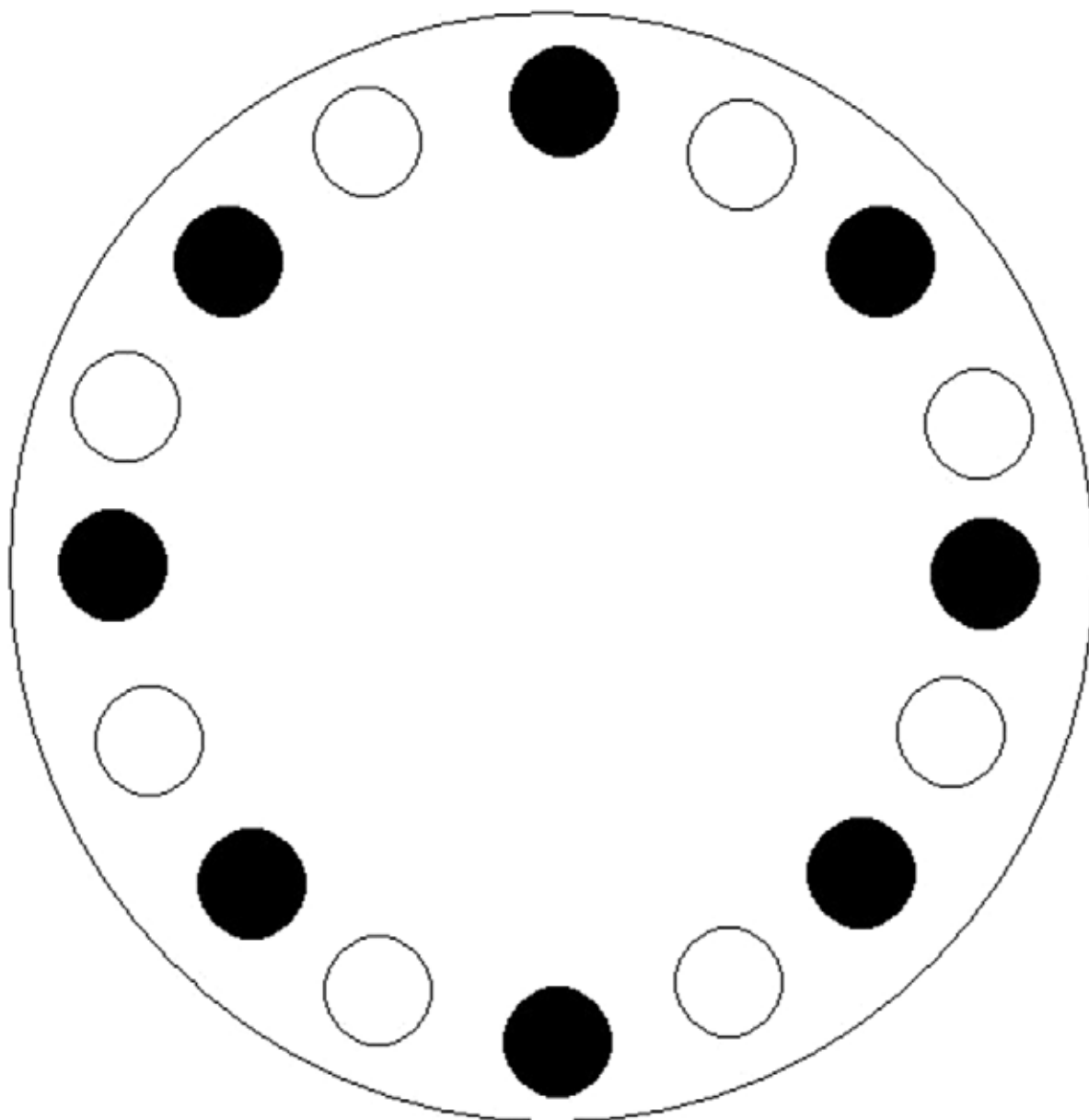
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner huit plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un dans chaque point noir, dans le sens horaire.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder quatre minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
8. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
9. Marquer les points en accordant un point par point noir touché.
10. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE « VISER LES POINTS »



Nom :

Date :

Témoin :

Résultat :

GRILLE DE VITESSE

Objectif : Tirer des plombs dans les cercles de la cible dans un délai fixé.

Pointage : Accorder un point pour chaque cercle touché d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un chargeur de cinq plombs pour carabine à air comprimé des cadets (trois par couloir de tir),
- des plombs de carabine à air comprimé (15 plombs par participant),
- une cible « grille de vitesse » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

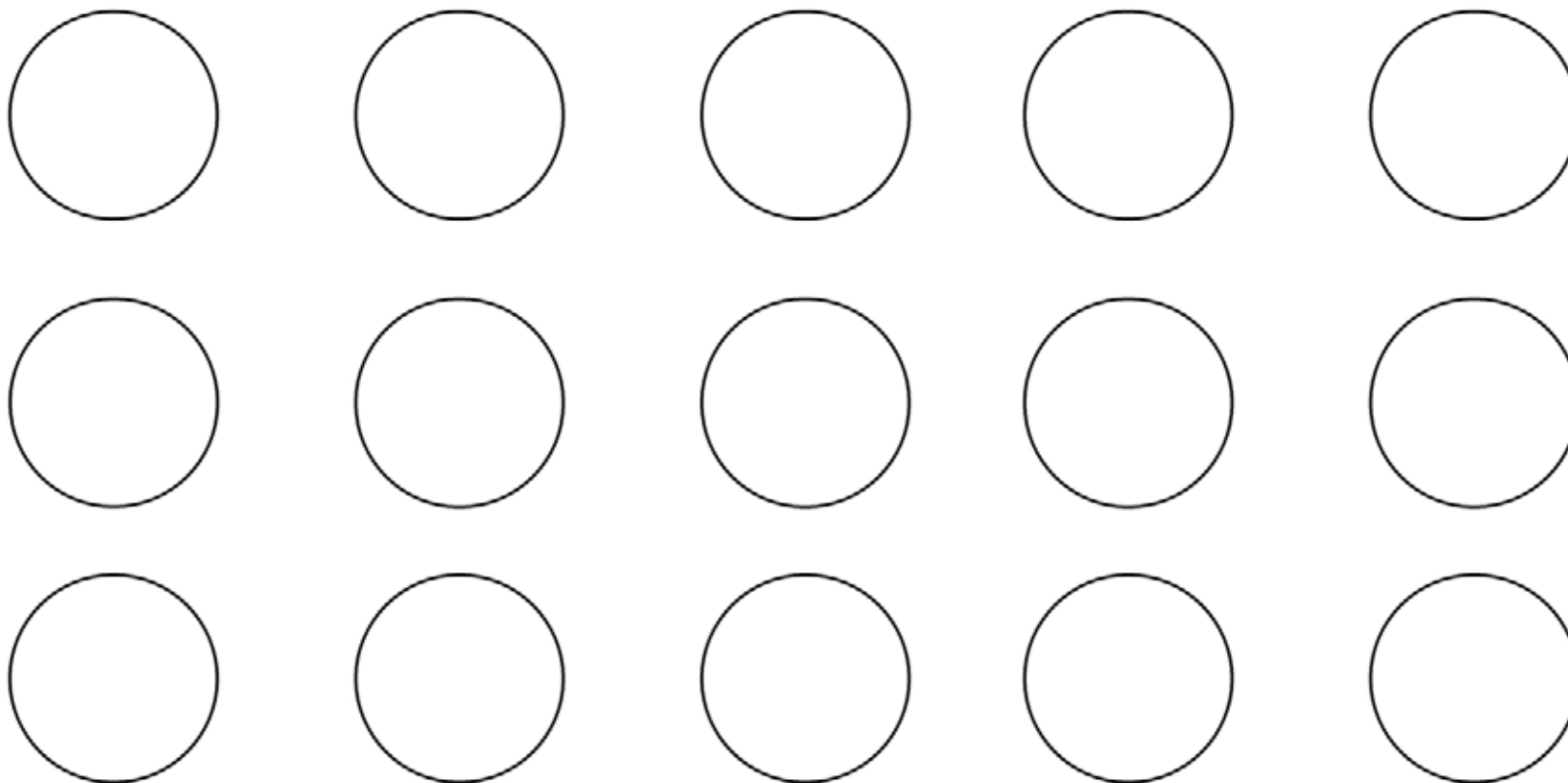
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 15 plombs aux cadets, préchargés dans trois chargeurs à cinq plombs.
5. Demander aux cadets de tirer un plomb dans chaque cercle de la cible.
6. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
7. Accorder huit minutes aux cadets pour terminer le tir.
8. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
9. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
10. Marquer les points en accordant un point par cercle touché.
11. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota :Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE « GRILLE DE VITESSE »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

COURSE CONTRE LA MONTRE

Objectif : Tirer des plombs sur les heures désignées (numéros) dans un délai fixé.

Pointage : Accorder un point pour chaque heure (numéro) correctement touchée d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un chargeur de cinq plombs pour carabine à air comprimé des cadets (trois par couloir de tir),
- des plombs de carabine à air comprimé (6 plombs par participant),
- une cible « Course contre la montre » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

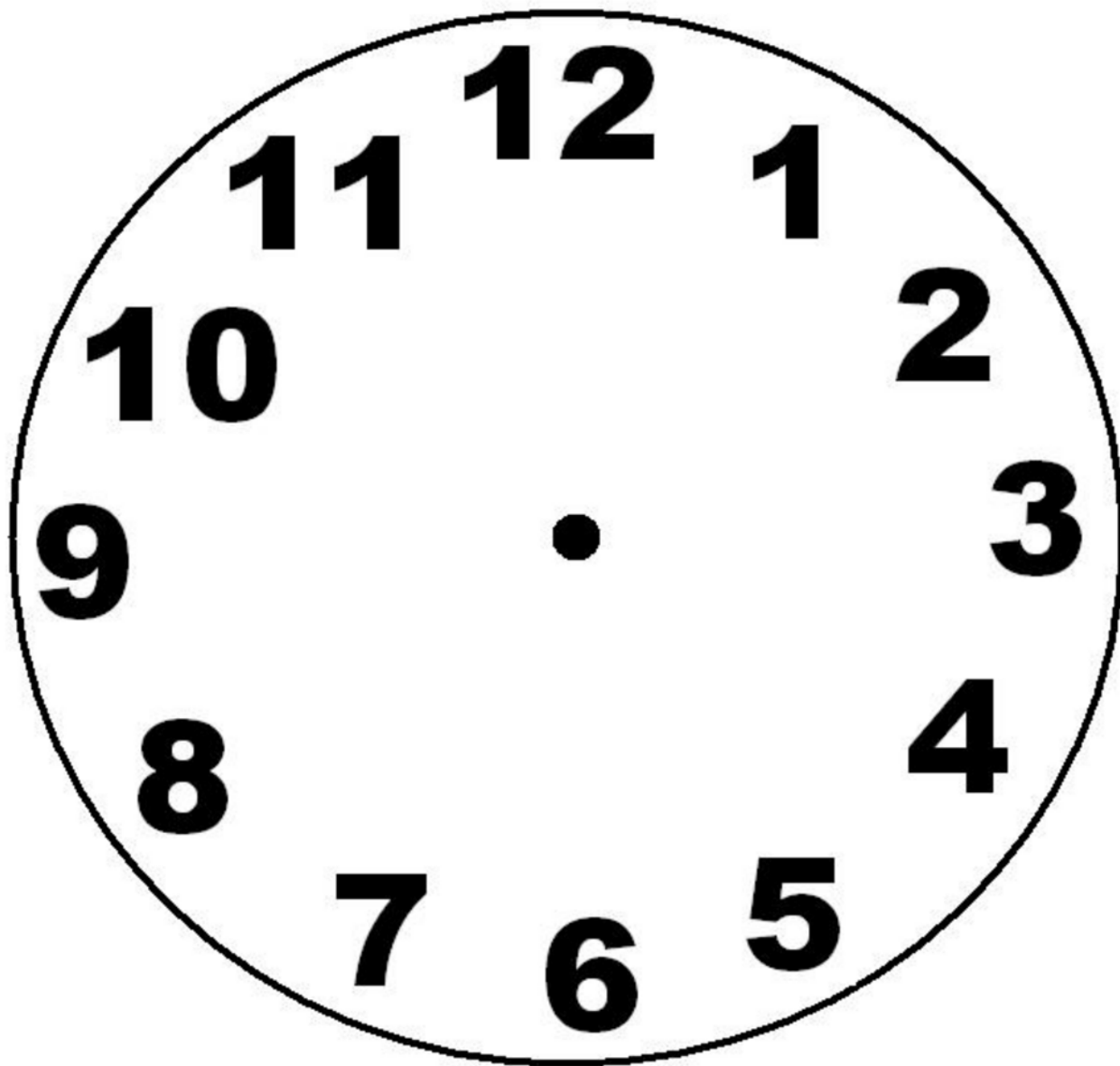
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner six plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un sur chaque heure (numéro) désignée.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Demander à l'OSCT de désigner un numéro aux 10 secondes, soit six numéros au total, en utilisant l'horloge.
7. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
8. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
9. Marquer les points en accordant un point pour chaque numéro correctement touché d'un plomb dans le délai fixé.
10. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE « COURSE CONTRE LA MONTRE »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CIBLE DE FLÉCHETTES

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 30 secondes pour tirer sur les plus hauts pointages de la cible.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de l'endroit où se trouve chaque plomb dans les quartiers de la cible. Le centre de la cible a une valeur de 25 points et la partie autour de la cible, où se trouvent les nombres, n'a aucune valeur.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de fléchettes (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

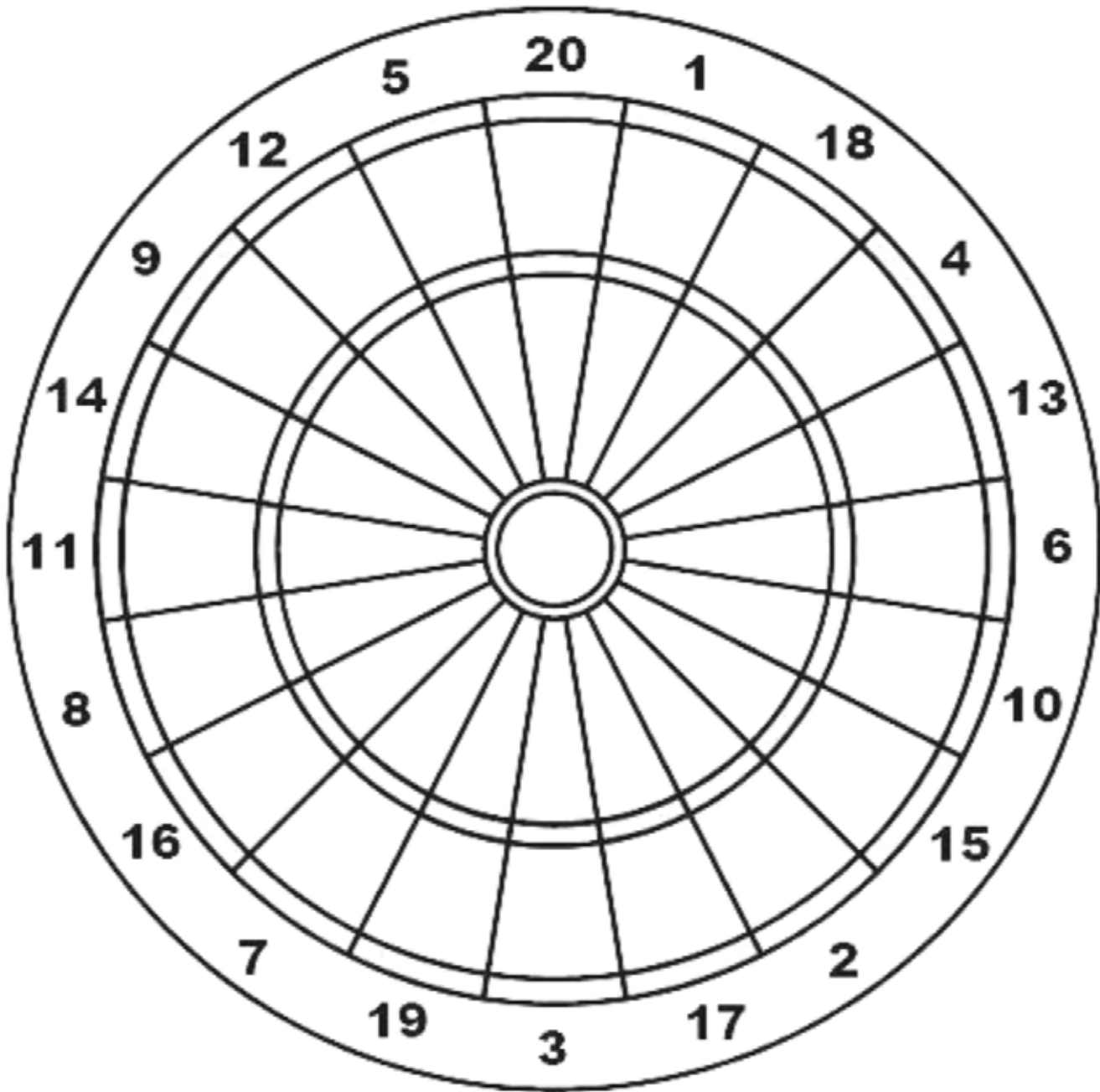
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent dans la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève, aux 30 secondes, aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE DE FLÉCHETTES



Nom :

Date :

Témoin :

Résultat :

COUPER LES MÈCHES

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 30 secondes pour tirer sur les mèches des 4 ensembles de bâtons de dynamite.

Pointage : Les cadets doivent atteindre n'importe quelle partie de la mèche sans atteindre la dynamite. Les quatre tiges de la mèche doivent être atteintes pour désamorcer la dynamite.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de l'activité « Couper les mèches » (une par cadet),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

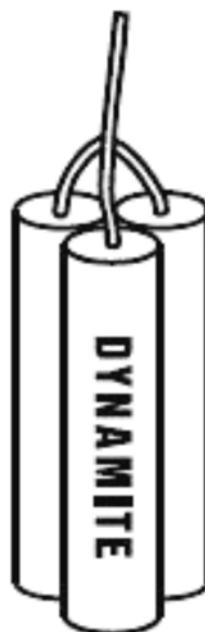
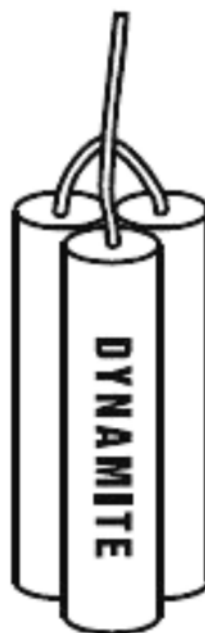
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève, aux 30 secondes, aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE « COUPER LA MÈCHE »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

TUER LES MOUCHES

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de diriger une activité chronométrée de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant le nombre de mouches atteintes. Chaque mouche peut seulement être atteinte une fois.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (20 par participant),
- une cible de l'activité « Tuer les mouches » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

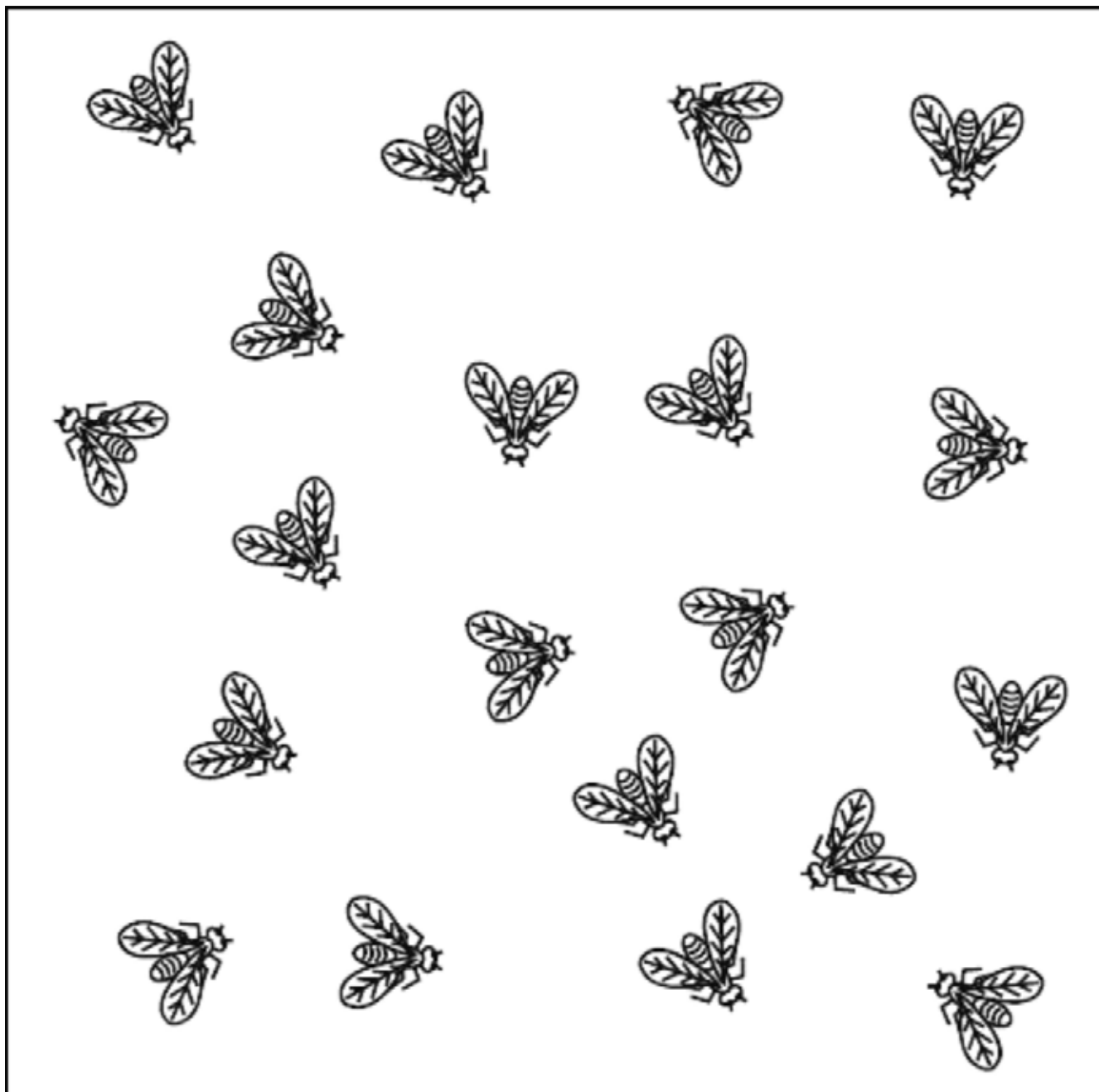
1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève, aux cinq minutes, aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

CIBLE « TUER LES MOUCHES »



Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

BONNE CASSE!

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de diriger une activité chronométrée de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de chaque boule de billard dont le cercle central est troué d'un seul plomb. Aucun point n'est accordé pour les trous de plomb supplémentaires.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible « Bonne casse! » (une par participant),
- une feuille de pointage « Bonne casse! »,
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

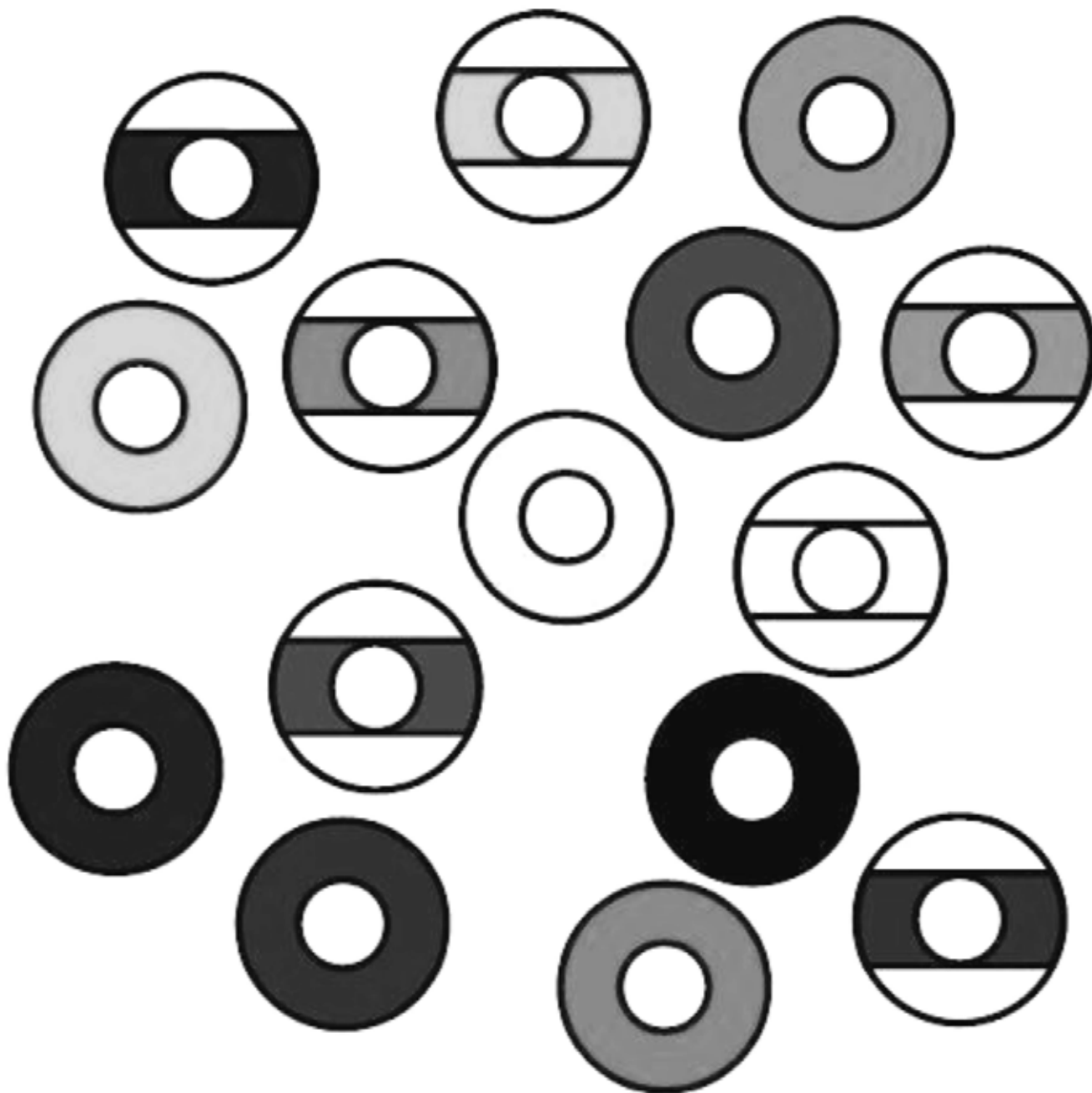
Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève, aux cinq minutes, aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur des plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points tel que susmentionné.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

CIBLE « BONNE CASSE! »



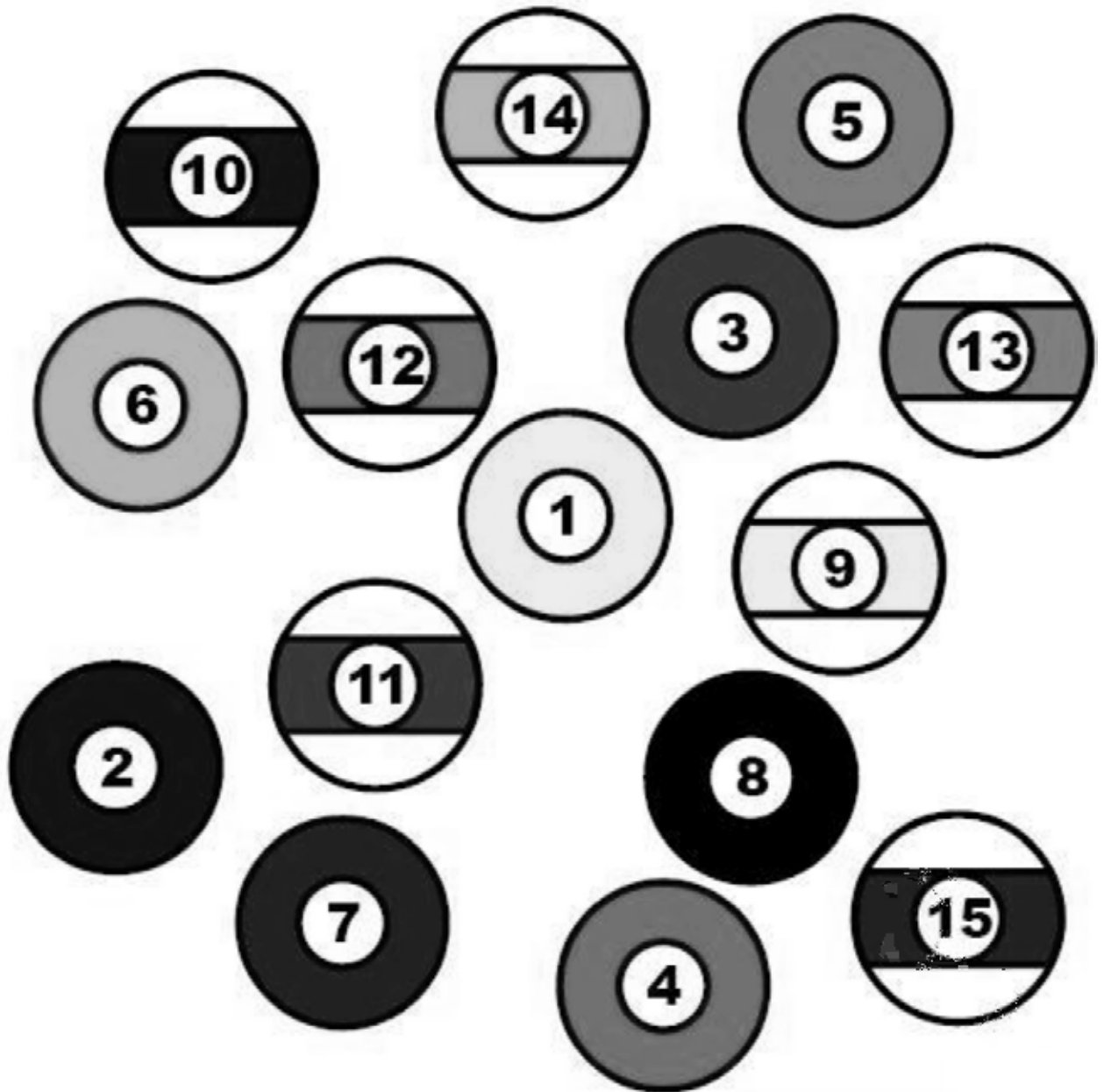
Nom :

Date :

Témoïn :

Résultat :

FEUILLE DE POINTAGE DE L'ACTIVITÉ « BONNE CASSE! »



CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

SIMULATION DE CHAMPIONNAT – ÉTAPE 1

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de participer à une compétition dans le cadre d'une simulation de championnat - étape 1 de la SCTMCC (concours de tir 1.1) prévue pour la sélection d'équipe :

- compétitionner les uns contre les autres;
- tirer à une distance de 10 m;
- tirer en position couchée non soutenue;
- tirer une cible par relève;
- charger un plomb à la fois;
- jouer le rôle de coach au pas de tir dans la mesure permise.

Nota : Cette activité doit se dérouler conformément à la partie 4, section 3 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*, y compris :

- chaque cible de compétition du MCC représente un maximum de 100 points possibles (10 diagrammes d'une valeur de 10 points chacun).
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le plomb.
- Les trous de plomb situés à l'extérieur des cercles de pointage sont de valeur nulle.
- Si plusieurs plombs sont tirés sur un diagramme, le trou de plomb ayant la plus haute valeur sera éliminé jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un trou de plomb sur le diagramme. Deux points seront soustraits pour chaque trou de plomb en trop.
- Seul le nombre prévu de trous de plomb peut être tiré sur chaque diagramme (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier diagramme, l'un des autres diagrammes de la cible devra rester sans trou de plomb).

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible de compétition CCT2001AR853 du MCC,
- une loupe de pointage de calibre .177 / .22,
- une jauge de correction,
- un gabarit de pointage,
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

L'équipement facultatif pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir de précision,
- un gant de tir de précision,
- un chapeau.

Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Remettre une cible de compétition du MCC à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points sur les cibles à l'aide de la loupe ou du gabarit de pointage.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

SIMULATION DE CHAMPIONNAT – ÉTAPE 2

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de participer à une compétition dans le cadre d'une simulation de championnat - étape 2 du SCTMCC (concours de tir 1.2 A) prévue pour la compétition d'équipe :

- participer à une compétition en équipe de cinq concurrents;
- tirer à une distance de 10 m;
- tirer en position couchée non soutenue;
- tirer deux cibles par relève;
- tirer à deux relèves;
- charger un plomb à la fois;
- jouer le rôle de coach au pas de tir dans la mesure permise.

Nota : Cette activité doit se dérouler conformément à la partie 4, section 3 de la publication ACRCCP177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*, y compris :

- Chaque membre peut accumuler un maximum de points possibles de 400 points (40 diagrammes d'une valeur de 10 points chacun).
- Les quatre meilleurs concurrents pourront accumuler un maximum de points possibles de 1600 points pour l'équipe.
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le plomb.
- Les coups situés à l'extérieur des cercles de pointage sont de valeur nulle.
- Si plusieurs plombs sont tirés sur un diagramme, les coups ayant la plus haute valeur seront éliminés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un coup sur la cible. Deux points seront soustraits pour chaque trou de plomb en trop.
- Seul le nombre prévu de coups peut être tiré sur chaque diagramme (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier diagramme, l'un des autres diagrammes de la cible devra rester sans trou de plomb).

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (40 plombs par participant),
- une cible de compétition CCT2001AR853 pour carabine à air comprimé,
- une loupe de pointage de calibre .177 / .22,
- une jauge de correction,
- un gabarit de pointage,
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Informer les cadets sur l'activité, en abordant toutes les règles de sécurité ou les autres directives relatives à l'activité.
2. Distribuer deux cibles de compétition du MCC à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur les cibles et de les fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 30 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points sur les cibles à l'aide de la loupe ou du gabarit de pointage.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.
10. Répéter les étapes 2 à 9.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises au para 5.3 de la partie 4, section 4, de la publication A-CR-CCP-177/PT-002,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires autres que celles fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.